Journal de la Société des Océanistes

Journal de la Société des Océanistes

134 | 1er semestre 2012
Restitution des têtes tatouées momifiées māori

Le film de Mathieu Kassovitz, *L'Ordre et la morale*. Quand la fiction se confronte à la réalité

Isabelle Leblic

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/jso/6640
DOI : 10.4000/jso.6640
ISSN : 1760-7256

Éditeur
Société des océanistes

Édition imprimée
Date de publication : 30 juin 2012
Pagination : 111-120
ISBN : 978-2-85430-032-1
ISSN : 0300-953x

Référence électronique
Isabelle Leblic, « Le film de Mathieu Kassovitz, *L'Ordre et la morale*. Quand la fiction se confronte à la réalité », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 134 | 1er semestre 2012, mis en ligne le 12 juillet 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/jso/6640 ; DOI : 10.4000/jso.6640

© Tous droits réservés

MISCELLANÉES : *L'Ordre et la morale*

Le film de Mathieu Kassovitz, *L'Ordre et la morale*. Quand la fiction se confronte à la réalité

par

Isabelle LEBLIC*

Sorti en France le mercredi 16 novembre 2011, le film que Mathieu Kassovitz a consacré aux événements d'Ouvéa (22 avril - 5 mai 1988) a fait couler beaucoup d'encre en Nouvelle-Calédonie comme en France. Pour remettre en mémoire cette affaire, disons juste qu'il s'agit de l'attaque de la gendarmerie par des indépendantistes kanak ayant débouché sur une prise d'otages qui dura près de 15 jours pour se terminer par un assaut par les forces armées et par ce que d'aucuns ont appelé à l'époque « dix-neuf[1] meurtres électoraux » (*cf.* doc. 1). Ayant bénéficié d'un grand soutien médiatique pour sa promotion[2], il a suscité de part et d'autres de nombreuses réactions et polémiques[3]. Comme toute nouveauté cinématographique, il a fait l'objet de plusieurs avant-premières. J'ai pu assister à deux d'entre elles, la première au Festival du film insulaire de l'île de Groix (FIFIG)[4] le 20 août 2011 et la seconde, une semaine avant la sortie nationale, organisée par la production le 8 novembre 2011 à l'UGC sur les Champs Élysées.

Spécialiste de la Nouvelle-Calédonie depuis 1982 et militante de l'association information et soutien aux droits du peuple kanak depuis 1984, comme beaucoup des militants du soutien de l'époque, j'avais beaucoup de réticences devant ce projet. On pouvait en effet redouter que le scénario de ce film grand public ne trahisse les faits et l'esprit de ces tragiques événements. Quoi qu'il en soit, j'étais très intéressée à le voir au plus vite une fois le film terminé pour me faire une idée plus précise. Et le premier visionnage du film en avant-première en août à Groix a balayé une partie de ces craintes car j'ai mis entre parenthèses, il est vrai, le rôle central de Legorjus dans le récit fait des événements. J'ai voulu le revoir une seconde fois pour affiner mon jugement. Je voudrais maintenant revenir ici sur un certain nombre de questions liées à cette opération médiatique et sur sa présentation. Je ne reprendrai pas ici la chronologie de toute l'affaire puisque Mathias Faurie et Mélissa Nayral l'ont fait dans l'article qui suit. Je vais

1. L'expression « dix-neuf » fait référence aux dix-neuf kanak tués lors de l'assaut de la grotte par les forces armées.

2. Malgré cela, il n'a pas été un succès médiatique, avec seulement 147 000 spectateurs le premier mois de diffusion pour l'ensemble du territoire métropolitain, et on peut le regretter. Par contre, plus de 15 000 personnes l'ont vu en quinze jours en Nouvelle-Calédonie (*LNC*, 31/12/2011), ce qui, rapporté à la population de Nouvelle-Calédonie et aux difficultés de diffusion, est considérable.

3. *Le Figaro* titrait : « les mensonges de Kassovitz » (12/11/2011).

4. En 2011, le FIFIG était consacré à la Nouvelle-Calédonie et j'avais été invitée par l'organisation du festival pour participer aux débats qui avaient lieu en marge des productions sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et le destin commun. Je les remercie à nouveau ici de m'avoir permis de participer ainsi à ces quelques jours passionnants en visionnage de documentaires et en échange de paroles. Une grande partie des débats ayant suivi l'avant-première du film a été enregistrée et nous permettra de revenir ailleurs plus en détails sur les prises de position.

* Anthropologue, DR2 au CNRS-LACITO, leblic@vjf.cnrs.fr

DOCUMENT 1. – Couverture du journal *Kanaky* de juin-juillet 1998 (©Association information aux droits du peuple kanak)

juste souligner quelques points pour compléter leur présentation.

« *L'Ordre* et la morale » : fiction ou réalité ?

Une grande partie de la polémique[5] qui entoure la sortie de ce film vient du fait que certains le présentent « comme la réalité » – « ceci est une histoire vraie » dit Kassovitz alias Legorjus dans la bande annonce et au début du film ! – ou comme « un documentaire historique ». À mon sens, il n'est ni l'un ni l'autre, ni davantage un documentaire-fiction et encore moins un documentaire.

« [...] un film documentaire (ou un documentaire) est un genre cinématographique et télévisuel. En général, cette catégorie filmique se fixe pour but théorique de produire la représentation d'une réalité, sans intervenir sur son déroulement, une réalité qui en est donc *a priori* indépendante. Il s'oppose donc à la fiction, qui s'autorise de créer la réalité même qu'elle représente par le biais, le plus souvent, d'une narration qui agit pour en produire l'illusion. » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Fiction, consulté le 15 février 2012)

Quoi qu'il soit dit par Kasssovitz ou d'autres, ce film de fiction permet de voir une version d'une histoire certes réelle, celle d'Ouvéa 1988, mais en grande partie à travers le regard du personnage principal de Philippe Legorjus[6] – c'est ce que j'appellerai la partie romancée du film. Mais il faut reconnaître qu'il va donner à voir au plus grand nombre les horreurs commises au nom de la République française à Ouvéa et c'est cela l'aspect positif de ce dispositif filmique[7]. Cette histoire dramatique est restée tabou pendant très longtemps, au sein même du FLNKS d'ailleurs, et l'amnistie qui suivit les accords de Matignon-Oudinot (26 juin et 19 août 1988) mit fin à toute possibilité d'enquêtes officielles pour mettre en lumière les responsabilités de part et d'autre. Ce que ce film donne à voir de ces sinistres événements, en pointant notamment la disproportion des moyens engagés sur le terrain[8], respecte dans ses grandes lignes la trame historique que l'on connaît via la Ligue des droits de l'Homme (LDH) (voir Sanguinetti *et al.*, 1989), les mouvements de soutien aux Kanak et les récits de nombreux Kanak, notamment sur les exactions commises et sur la possibilité non exploitée de résoudre la prise d'otages par la négociation. Mais cela est fait au travers d'une

5. « Mathieu Kassovitz, qui a travaillé près de dix ans sur le long métrage, assure qu'il a cherché à être au plus près de la vérité et à éviter la controverse. Dans un entretien à l'Agence France-Presse, il affirme avoir contacté le général Vidal et Bernard Pons lors de la préparation du film, sans réponse de leur part. "J'ai notamment travaillé à partir de l'enquête de la Ligue des droits de l'Homme de 1989, elle-même étayée sur les témoignages des militaires, des Kanak, de Pons, de Vidal..., explique-t-il. Mon film n'est pas adapté du livre de Philippe Legorjus". Ce dernier confirme. [...] Philippe Legorjus [...] tout en soutenant pleinement *L'Ordre et la morale*, souligne qu'il fait de certains points une analyse différente. "Les militaires n'ont pas la part belle dans le film", estime-t-il. » (http://www.lepoint.fr/culture/l-ordre-et-la-morale-la-controverse-15-11-2011-1396445_3.php).

6. Pour ma part, je laisserai le personnage de Legorjus de côté, car ce n'est pas ce qui m'intéresse ici.

7. Si plusieurs articles militants (voir *Kanaky*, revue de l'*AISDPK* [Association information et soutien aux droits du peuple kanak], ou *Bwenando*, revue du FLNKS, entre autres) ont pointé tout de suite les exactions commises, la presse nationale le fit aussi avec notamment un article du *Monde* en date du 10/05/1988 qui reproduisait le témoignage de plusieurs Kanak accusant les forces militaires d'avoir exécuté plusieurs indépendantistes, alors qu'ils s'étaient rendus, après l'assaut.

8. Comme il a été souligné dans un article du *Monde* de la rubrique Cinéma : « Le meilleur de *L'Ordre et la morale* se trouve dans la peinture des mœurs militaires. S'il est une institution que le cinéma français néglige depuis la fin de la guerre d'Algérie, c'est l'armée. On la voit ici à l'œuvre, chargée du poids de son histoire, de ses rituels et de ses réflexes de castes. Le portrait n'est pas complaisant, d'autant qu'à la rigidité de l'armée de terre le scénario oppose l'humanité et le réalisme de la gendarmerie. Mais il y a là un exercice rigoureux qu'on n'a pas l'habitude de voir au cinéma. » (http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/11/15/l-ordre-et-la-morale-kassovitzretourne-vers-l-enfer-d-ouvea_1603944_3476.html).

interprétation très personnelle il est vrai (l'emploi du temps de Legorjus[9] pendant les négociations jusqu'à l'opération Victor) qui n'emporta pas l'unanimité en milieu kanak, surtout à Ouvéa notamment parmi les familles des « dix-neuf » :

> « Nous ne sommes pas contre le film en tant que tel mais contre le fait que ce film soit basé sur l'histoire de Legorjus qui nous a trahis. Baser le film sur la version de Legorjus a pour objectif de le laver de ses responsabilités dans la mort de nos frères. Nous avions dit que nous allions libérer les otages après le 8 mai 1988, deuxième tour des élections présidentielles, et Legorjus le savait, de même l'Élysée et Matignon, puisque Legorjus était leur intermédiaire. » (Tangopi, 2011)

Nous reviendrons plus loin sur cette question de la « vérité historique » dans la tradition orale. Arrêtons-nous avant un instant sur la définition du mot « fiction ». C'est un « produit de l'imagination qui n'a pas de modèle **complet** dans la réalité » (http://atilf.atilf.fr, souligné par nous). C'est aussi « une histoire fondée sur des faits imaginaires plutôt que sur des faits réels. Les personnages qui y sont décrits sont dits "personnages fictifs" » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Fiction). C'est donc bien à un film de fiction que nous avons à faire ici avec *L'Ordre et la morale*, avec des acteurs, un scénario, basé de plus ou moins près sur ce qui s'est « réellement » passé, une interprétation personnelle[10] d'événements réels, peu romancé selon les uns bien qu'encore trop pour d'autres (voir les témoignages donnés ci-dessous par Mathias Faurie et Mélissa Nayral). Le scénario du film s'appuie en effet sur le récit qu'en a publié Philippe Legorjus (1990), mais revu par Kassovitz à la lumière de témoignages des Kanak d'Ouvéa et d'ailleurs, des écrits et documents vidéos disponibles sur le sujet dont une partie d'ailleurs a été mise en ligne sur le site internet de la promotion du film (voir http://www.lordreetlamorale-lefilm.com/#/nav/home, consulté le 14/03/2012).

Ainsi, fiction ne signifie pas que les faits qui y sont présentés soient nécessairement imaginaires ; en ce sens, on peut rapprocher ce type de fiction cinématographique par exemple du roman historique[11], qui se base sur des faits historiques avérés pour raconter une histoire « romancée » en y introduisant des personnages ou des événements qui sont issus de l'imagination de l'auteur. Cela permet de combler les manques de l'Histoire pour donner corps à la fiction. Mais il ne faut pas oublier que tout tournage, que ce soit d'un film de fiction ou d'un documentaire, implique une lecture et une interprétation des faits, voire un parti pris. Mais, il en est souvent de même d'ailleurs pour nombre d'écrits dits scientifiques (anthropologiques, historiques, etc.) qui, même si l'on essaie de rester au plus près des paroles de nos informateurs ou des informations contenues dans les sources écrites, sont aussi une interprétation des réalités qui nous sont données à voir ou à entendre.

Le capitaine Legorjus, rappelons-le, était le négociateur du GIGN[12] spécialiste des prises d'otages qui fut dépêché à Ouvéa pour négocier avec les preneurs d'otages. Il a écrit deux ouvrages, le premier *La morale et l'action* qui a inspiré ce film, le second qui vient de paraître chez Plon *Ouvéa, la République et la morale*, coécrit avec Jacques Follorou, qui reprend l'histoire à partir de ce qui en a été fait aussi dans le film et dans lequel, notamment, il accuse Mitterrand de double jeu. Il y dit s'être senti lâché dans sa mission de négociateur par le pouvoir politique à la veille du second tour des élections présidentielles, comme le montre le film d'ailleurs. N'est-ce pas une façon de s'affranchir à bon compte de sa trahison quand il a fait croire à Alphonse Dianou et aux preneurs d'otages à la venue de journalistes en hélicoptère alors qu'il s'agissait en fait de repérer la grotte pour lancer l'assaut final, l'« opération Victor » ? Ou encore de n'avoir finalement pas eu le courage à l'époque de ne pas obéir aux ordres s'il ne les approuvait pas ? À son arrivée dans l'île, il s'était étonné à juste titre de la présence en masse des forces armées qui n'étaient pas censées intervenir pour des opérations de maintien de l'ordre sur le ter-

9. Nombreux sont ceux qui l'appellent le « traître ». D'un côté, les Kanak qui estiment avoir été menés en bateau par Legorjus qui leur a fait croire jusqu'au bout que la négociation était en cours (voir notamment ce qu'en dit le fils d'Alphonse Dianou sur Youtube, http://www.youtube.com/watch?v=9bJiyCSsnVQ&feature=share, consulté le 14/03/2012). De l'autre, certains membres du GIGN qui n'ont pas accepté son attitude sur le terrain et sa mise en retrait durant l'assaut au lieu d'être à la tête de ses hommes (voir ce qui en est dit sur le site GIGN.org, consulté le 12/03/2012).

10. D'abord par Legorjus, puis par Kassovitz comme nous le verrons plus en détail ci-dessous.

11. « Par analogie avec la littérature, le documentaire serait à la fiction ce que l'essai est au roman. »

12. Le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) a été créé en 1974 dans le but de disposer d'un commando bien entraîné « dont l'intervention pourrait être demandée sur l'ensemble du territoire national » (à la différence de l'armée qui ne peut intervenir sur le territoire national) et capable de lutter contre la piraterie aérienne. Dix ans plus tard, « les capacités antiterroristes de la gendarmerie se développent et un GSIGN (Groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale) est créé, qui intègre le GIGN, l'escadron 9/11 parachutiste rebaptisé EPIGN (Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale) et le GSPR (Groupe de sécurité de la présidence de la république) créé en 1983 pour assurer la sécurité du chef de l'État ». (http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gign/Historique, consulté le 15/02/2012).

ritoire national, ce que l'on voit également dès le début du film.

L'Ordre et la morale montre bien la violence de toute cette période où, pour la première fois depuis la guerre d'Algérie, le pouvoir a fait intervenir non pas la gendarmerie ou la police, mais l'armée sur un territoire français, décision et situation purement coloniales ! Le parti pris de Kassovitz a été de s'inspirer du regard de Legorjus en le tempérant par d'autres éléments. Legorjus dit dans le film « mon métier est de sauver des vies et je n'ai pas pu le faire » et il rapporte ce que lui disait un autre gendarme, le colonel Benson : « avec les Kanak, on obtient beaucoup en discutant ». Certains disent que tout cela n'est pas vraiment exact et que les choses ne sont pas déroulées comme veulent nous le faire croire Legorjus et Kassovitz. Si le film insiste beaucoup sur cette volonté de négocier, réelle et forte de part et d'autre (les Kanak preneurs d'otages et Legorjus), qui s'est heurtée au refus inflexible du ministre Pons et du général Vidal, à qui revient la responsabilité du massacre final, avec Chirac Premier ministre et Mitterrand président et chef des armées, d'autres nuancent cette vision trop à la gloire de Legorjus. Sans reprendre ce que l'on peut lire ici et là sur divers sites du GIGN, le procureur Bianconi s'est exprimé dernièrement pour donner « sa vérité historique » et il me semble utile d'en citer un large extrait ici :

« Je ne reproche pas à Mathieu Kassovitz de mêler dans son scénario faits avérés et fiction, et de prêter au **"héros" de son film**, et **"pour sa plus grande gloire"** une stature morale et héroïque qui ne peut que faire sourire ceux qui ont servi sous ses ordres à Ouvéa. Je lui reproche, en revanche, dès lors qu'il prétend avoir voulu "approcher de la vérité" (*Paris Match* du 2/11/2011), de n'avoir pas pris plus de distance avec la version des faits qui lui a été servie par Philippe Legorjus. Où est la morale lorsque la version des faits qui nous est donnée aujourd'hui est aussi éloignée de la vérité ? **Faux** la libération des otages sur le point d'aboutir par la négociation. Mais **faux**, également, le revolver pointé sur la tête de Philppe Legorjus et les coups portés par Lavelloi et Hilaire pour l'obliger à faire venir six de ses hommes ; c'est un gendarme qui était face au fusil d'Hilaire, mais ni Legorjus ni moi n'avons été directement menacés. Le discours d'accueil d'Alphonse Dianou a été particulièrement rude et exalté mais il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Hilaire Dianou, comme tous ses compagnons, s'est toujours comporté correctement à mon égard comme à l'égard de Legorjus pendant le peu de temps où il est resté dans la grotte. **Faux** le transport par Philippe Legorjus d'un gendarme à l'extérieur de la grotte. **Faux** encore les allers et retours de Philippe Legorjus entre le PC du général et la grotte. **Faux** les critiques portées à l'encontre des politiques. **Faux** la proposition par Alphonse de faire venir des journalistes dans la grotte ; ce n'est pas Alphonse Dianou mais Legorjus qui a proposé par radio la venue de journalistes par hélicoptère dans la grotte pour, soi-disant, lui permettre d'exprimer ses revendications mais, en réalité pour masquer l'arrivée des forces de l'ordre. **Faux**, enfin, l'interdiction par Bernard Pons à Legorjus de retourner dans la grotte. Ce n'est pas le ministre (Gilbert Picard, *L'affaire d'Ouvéa*, page 128) qui a pris cette initiative mais Legorjus qui l'a sollicitée "craignant pour sa vie s'il retournait dans la grotte". Mathieu Kassovitz qui prête avec talent sa voix à l'évocation de grands moments de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale devrait savoir qu'il est du rôle de l'historien de se démarquer des assertions non corroborées par les faits. Si les scènes jouées par les acteurs mélanésiens, la coutume en particulier, sonnent juste et retracent bien l'état d'esprit qui était celui des gens de la tribu, soucieux de trouver une issue pacifique, et même celui de nos ravisseurs, dépassés par l'ampleur de l'événement, le film pousse jusqu'à la caricature l'opposition bons Kanak, gendarmes respectueux de la loi, méchants militaires. Les menaces quotidiennes contre les otages GIGN, la fatigue et l'angoisse des gendarmes détenus depuis plus de dix jours, sont soigneusement oubliées[13]. De même les coups de feu tirés dans notre direction pendant l'assaut et les vociférations d'Alphonse, plusieurs fois répétées, que nous mourrions tous avec lui au fond de la grotte. [...] L'histoire d'Ouvéa – la vraie –, pas celle réécrite par Legorjus, n'est pas aussi simple et méritait mieux qu'une critique préconçue et à charge des seuls responsables politiques et militaires de cette opération. Quelle que soit la sympathie que l'on porte à la cause kanak, la vérité oblige à dire que les Kanak, le bureau politique du FLNKS – comme tous ceux qui y ont été impliqués à un titre ou à un autre – ont aussi leur part de responsabilité dans cette tragédie. » (Jean Bianconi, 23/11/2011, *Gazetteinfo*, http://www.gazetteinfo.fr/2011/11/23/jean-bianconi-veut-en-finir-avec/, consulté le 10/12/2011)

« Vérité historique » et tradition orale kanak

Sous cette dichotomie, deux questions se posent : qu'est-ce que la vérité historique et comment la tradition orale peut-elle en rendre compte quand on s'intéresse à des événements récents ? Et peut-on dire que ce qui s'est passé en 1988 relève déjà de l'Histoire ?

Parler de vérité historique, c'est à la fois parler de l'Histoire et de la façon dont on en rend compte. L'histoire peut être définie comme la mémoire des faits qui se sont déroulés ; on peut bien sûr concevoir une vérité historique car les

13. Comme me l'a rappelé Mathias Faurie à la lecture de cet article, on voit quand même dans le film le harcèlement des membres du GIGN pris en otages dans la grotte pour savoir qui est le tireur d'élite ayant tué Machoro le 12 janvier 1985 !

faits se déroulent toujours d'une seule et unique façon et les faits eux-mêmes s'enchaînent les uns aux autres dans un ordre précis. Ainsi, la vérité historique doit être entendue comme l'appréhension des faits et de leur enchaînement, c'est-à-dire le récit exact et exhaustif de tous les événements qui se sont produits, pour ce qui nous concerne ici de l'attaque de la gendarmerie à l'« opération Victor » (l'attaque de la grotte le 5 mai 1988), en saisissant leur enchaînement tout comme l'influence réciproque que les uns ont eue sur les autres et leur finalité. Mais le problème auquel l'historien comme toute personne qui s'intéresse à cette « histoire » sont confrontés est la capacité à maîtriser l'ensemble des faits, ce qui est d'autant plus difficile quand les événements sont récents, que l'on n'a pas accès à des archives écrites[14] et que personne n'a eu la vision entière du déroulement des faits et qu'il faut rassembler et mettre bout à bout des morceaux d'enchaînements. Enfin, dernier problème, il faut tenir compte de la marge d'erreur voire de manipulations que l'on peut avoir dans les divers récits et du fait que l'erreur est le propre de l'homme. Ce qui pose ici la question de la recherche de la vérité historique, c'est-à-dire de la méthodologie historique : la recherche des matériaux et des différentes sources, leur critique, l'estimation de leur fiabilité et leur mise en correspondance, et les méthodes de leur interprétation pour l'écriture de l'histoire. Il s'agit donc là du propre de toute démarche scientifique, avec sa déontologie.

Nous savons tous que des opinions divergentes existent à propos de ce film et de ce qui s'est passé à l'époque à Ouvéa, en France comme en Nouvelle-Calédonie, et tout particulièrement à Ouvéa. Cela est tout à fait normal et je ne dispose pas des éléments nécessaires pour me prononcer sur qui a tort ou qui a raison quant à ce qui s'est en détail réellement passé ! Et est-ce à nous de le faire ? Il en va toujours ainsi en milieu kanak quel que soit le sujet (mes carnets de notes de terrain en débordent d'exemples) et j'en ai rendu compte quant au traitement de l'histoire locale à Ponérihouen (voir Leblic, 2004). Benoît Tangopi exprime le fait que :

« En mars 2010, a eu lieu à la chefferie Bazit la dernière réunion pour accepter le film ou non. Lors de cette réunion, des personnes étaient contre le film et d'autres pour le film. Le président du district de Saint-Joseph a alors pris la décision pour tout le monde d'accepter le film. Mais la population d'Ouvéa étant déjà divisée sur le film, l'équipe du film a décidé de partir faire le film à Tahiti. S'agissant des anciens prisonniers d'Ouvéa 88, nous étions au départ d'accord si le projet se faisait à Ouvéa car nous aurions été là pour raconter. Mais ensuite nous n'étions plus d'accord avec le projet lorsque nous avons appris que le film se tournerait à Tahiti. Sur 33 anciens prisonniers, 3 seulement sont partis à Tahiti participer au tournage du film. Je tiens à préciser que ce ne sont pas non plus toutes les chefferies d'Ouvéa qui avaient accepté le projet. De même, ce ne sont pas tous les gens d'Ouvéa qui ont accepté le film. Les familles et les chefferies étaient, et sont toujours, divisées sur le film, et les décisions ont été prises uniquement par quelques personnes. [...] Nous constatons pour l'instant que ce film nous divise encore plus. [...] Nous reprochons à l'équipe du film de manquer d'analyse dans cette affaire. Ce manque aura et a déjà des conséquences négatives pour notre peuple ainsi que pour l'ensemble de la population de Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui les conséquences du film sont contraires à ce que l'équipe du film avait prétendu au départ. » (Tangopi, 2011)

Ces propos, outre les critiques faites au film et à la méthode du réalisateur, illustrent aussi plus largement la difficulté à faire l'unanimité en Nouvelle-Calédonie.

Voici ce que j'écrivais il y a près d'une décennie quant à mes recherches sur la microhistoire de Ponérihouen pour réaliser, entre autres choses, un manuel pour les enfants des écoles :

« Les enquêtes sur la tradition orale à Ponérihouen m'ont permis de faire un certain nombre de constats. En premier lieu, il existe toujours plusieurs versions d'un même événement ; comment faire pour dire – et doit-on le faire d'ailleurs ? – c'est cette histoire qui est la "bonne" ? En tout état de cause, ce n'est pas là le rôle de l'ethnologue de se prononcer en la matière ! Car toutes sont "exactes", si l'on peut dire, par le fait même que chacune part d'un centrage différent en fonction des intérêts du locuteur, de sa position clanique et généalogique, du moment et du contexte dans lesquels chaque version sera énoncée, etc. Une question se pose donc : comment élaborer les histoires locales et les mettre par écrit en sachant que l'écrit fige les histoires en un instant T donné ? Il me semble important aujourd'hui qu'une réflexion collective se fasse localement pour se mettre d'accord sur une présentation de la microhistoire locale qui sera transmise aux enfants de Ponérihouen. C'est grâce au cumul d'histoires locales que pourra se construire une histoire globale du pays kanak. Et cela est je pense un enjeu d'importance pour demain (voir Leblic, 2005b ; Sand *et al.*, 2003). » (Leblic, 2004 : 7)

Et pour conclure, je notais :

« Enfin, évoquons une dernière objection déjà mentionnée ci-dessus, ce n'est pas à l'ethnologue de "trancher" dans les différentes versions d'une histoire pour dire : "c'est celle-ci qui est la bonne et pas les autres !",

14. Et il ne faut pas oublier que la loi d'amnistie, qui a concerné tout autant les militaires ayant participé à l'assaut que les preneurs d'otages, a eu aussi pour conséquence d'empêcher toute réelle enquête officielle sur ces événements.

car le fait même de publier certaines d'entre elles leur donne, qu'on le veuille ou non, une sorte de gage d'authenticité ! Sans compter que, ne l'oublions pas, ces versions divergentes ne sont pas là pour raconter l'histoire mais plutôt pour justifier des droits et des prérogatives. Selon Jean-Marie Tjibaou : "Le mythe est un récit à caractère légendaire sur l'origine d'un clan. Il faut se dire que chaque clan se considère comme le centre des relations qui existent entre les membres d'une même tribu et qu'en conséquence l'origine d'un clan est perçue comme l'origine du monde environnant. En effet, la vision de l'ensemble du réseau est perçue à partir du point précis qu'est le tertre sur un plan spatial, et la position sociale au niveau du système hiérarchique de la tribu. [...] Le mythe qui engendre la vie est également créateur de l'univers canaque qu'il organise en déterminant : 1) Un système de rapports entre les hommes. 2) Un réseau de relations entre les clans. 3) Une série de rapports avec Dieu et le cosmos." (1976 : 281-282). À ce titre, les diverses versions d'une histoire ont toutes au sens sociologique la même valeur. » (*idem* : 8-9)

Cette intrication de la tradition orale et de l'histoire en pays kanak est admirablement exprimée par ces vers d'une chanson kanak dite « tchapmusic » mise en ligne le 13/11/2011 :

« La parole de nos vieux/ Le tressage de l'histoire/ Le tressage de l'histoire/ Nous permet de nous sentir/ Externise [sic] !/Et de mieux nous comprendre/ Pourquoi le contredire ?/ »[15] (Assaut Ouvéa 1988.m4v, http://www.youtube.com/watch?v=cFY2VWm1oz4&feature=related, consulté le 14/03/2012)

La tradition orale, ici la transmission orale de l'histoire récente, nous donne une histoire « reproduite selon une temporalité souvent décalée, échappant à toute chronologie » (Frimigacci et Vienne, 2001 : 6). Mais, dans nos enquêtes de terrain, nous le voyons bien, nous sommes le plus souvent en présence d'une multitude d'identités, qui varient d'un interlocuteur à un autre, car nous avons toujours une grande variété de versions d'une même tradition orale. Aussi, comme le notent Frimigacci et Vienne :

« La tradition orale, cette empreinte du passé qui persiste dans le présent, ne se transmet et ne demeure agissante que parce qu'elle est acceptée comme référent par ceux qui la reçoivent. De là elle tient sa valeur historique potentielle ; encore faut-il opérer une sorte de transmutation [...] pour en produire le document "d'archive orale", le document historique. » (*idem* : 6)

De l'intérêt de ce film ?

Le jugement que je porte sur le film n'est certes pas tout à fait indépendant de ma pratique d'anthropologue et de ma démarche de militante anticolonialiste. Mais c'est aussi et je dirais peut-être avant tout une position citoyenne, de la métropole coloniale il est vrai. En effet, ce film, avec toutes ses maladresses et ses imperfections[16], donne à voir l'horreur coloniale dans toute sa splendeur, et je me positionne là en tant que citoyenne acquise à la cause indépendantiste (voir à ce propos l'interview de Leblic, 2011).

Ce film donne à voir une certaine partie de la vérité historique sur un drame qualifié par Drevillon (2008) comme « une faillite de la République » (cité par Faurie et Nayral ci-dessous). Les faits sont globalement présentés de façon véridique, en tout cas dans leurs significations, la violence de la répression coloniale... C'était mon sentiment après la première vision du film et même si la seconde vision ne m'a pas autant convaincue, je pense que ce film garde son utilité car, à travers une fiction qui ne s'éloigne pas trop de la réalité, il la donne à voir au grand public, qu'aucun soutien militant et politique sur l'indépendance kanak n'a jamais pu atteindre, ce qui pour moi représente un « bon point » ! Ce film remet en mémoire des faits, des exactions, des crimes dont la réalité a été établie en leur temps par les associations de soutien aux droits du peuple kanak (notamment l'AISDPK), la Ligue des Droits de l'Homme et autres, mais dont les conclusions sont restées niées pendant plus de vingt ans et ont été enterrées par la loi d'amnistie issue des accords de Matignon. Avec la sortie prochaine de l'accord de Nouméa (à partir de 2014), tout ce qui permet de revenir sur les événements passés n'est pas inutile. Même si ce film ne le fait qu'imparfaitement, il a le mérite d'exister et de permettre à nombre de jeunes de Nouvelle-Calédonie (et d'ailleurs), qui ignorent

15. Extrait d'une chanson du groupe Toka Era de Tiga. C'est une chanson qui est sortie avant 2005 (com. pers. Stéphanie Graff, 21/03/12). Dans les commentaires, on peut lire : « Merci Vudrehu la lutte ne fait que commencer, la France finira bien par quitter un jour cette terre lointaine et sur laquelle elle n'a aucune légitimité. La crise de la dette des pays européens l'y poussera. Le Français ne veut plus payer les milliards qui sont envoyés aux Caldoches et aux 50 000 fonctionnaires qui se gavent chaque année sur le dos du peuple kanak. D'autres vidéos seront postées prochainement... » (posté il y a 4 mois). On peut constater d'ailleurs que les vidéos et chansons en ligne se multiplient. Par exemple : « Hommage Kanaky, aux hommes martyrs kanak tombés pour que vive la kanaky, merci... oleti à eux. Ceci est pour eux », mise en ligne par Michelyse7070 le 24/10/2010, http://www.youtube.com/watch?v=wLhv8JKWj_U&feature=related, consulté le 14/03/2012) ; « 150 ans radikal Kanaky toka », mise en ligne par poinmoudja le 25/11/2010 http://www.youtube.com/watch?v=QLeJ4UU8vy0&feature=related, consulté le 14/03/12).

16. Il y en a beaucoup et je n'ai ni le temps ni la place ici pour les développer, mais une partie en est donnée à lire dans l'article de Faurie et Nayral ci-après.

tout de cette période vécue par certains de leurs parents ou qui ne prennent pas au sérieux leurs récits d'« anciens combattants »[17], de s'y intéresser et, qui sait, d'aller plus loin que ce que le film propose en se plongeant dans les nombreux écrits, notamment militants ou partisans, sur le sujet. Rien que sur Ouvéa 1988, il n'existe pas moins d'une bonne dizaine d'ouvrages et plusieurs films[18]. La diffusion du film en Nouvelle-Calédonie s'est faite par les circuits culturels et la jeunesse du pays a donc pu mesurer la violence de cette situation coloniale, même si certains y voient un possible risque de raviver des tensions assez opposées à l'esprit de « réconciliation » que l'on dit prévaloir aujourd'hui. Mais puisque l'objectif fixé pour 2014 par l'accord de Nouméa reste celui du « destin commun », il est indispensable de rappeler ce passé et de le faire partager : pour partager un destin, il faut aussi en partager l'histoire et, pour cela, la connaître et la faire connaître, pour en tirer les leçons : *L'Ordre et la morale* a aussi le mérite de faire réfléchir sur ce qu'il ne faut pas recommencer.

Cela ne veut pas dire que je néglige les oppositions locales au film, mais je pense qu'elles n'ont pas le même but. En effet, pour les gens d'Ouvéa, qu'ils aient participé directement à l'action de la prise d'otages à la gendarmerie ou par la suite à la fuite avec les otages au nord et au sud de l'île, ou qu'ils aient eu à subir la violence de la présence militaire et de ses interrogatoires pour les faire parler et leur dire où étaient retranchés Alphonse, ses camarades et les otages, ce qui leur importe à tous est de rétablir une certaine vérité, leur vérité afin de rendre hommage aussi à leurs morts. Pour d'autres, il y a la crainte de voir se raviver les tensions, tant à Ouvéa que dans tout le pays, entre pro et anti-indépendantistes, car cette affaire a laissé dans toutes les mémoires des traces indélébiles. Face à cela, pour Kassovitz et pour ceux, Kanak ou non, qui ont participé à cette entreprise, il y a la volonté de montrer une partie de cette histoire et peut-être aussi d'en faire parler. Je citerai seulement le fils d'Alphonse qui s'est exprimé à la suite à la sortie du film sur l'entreprise de Kassovitz :

> « L'histoire de notre peuple qui continue à se transmettre de génération en génération est la réalité de la vie d'aujourd'hui et restera la réalité de demain. [...] Ils sont partis comme des voleurs. Ils sont venus, ils ont volé notre histoire, ils sont partis, ils ont été la montrer là-bas à Tahiti, ils ont été la tourner là-bas à Tahiti. [...] J'ai pu le regarder [...] C'était une soirée réservée pour la tribu de Téouta. Mais le problème c'est que voilà ils ne sont pas venus nous dire à nous parce qu'on était contre le film. Déjà c'est un manque de respect parce que même si on est contre le film, c'est un devoir de venir le voir, parce que nous on est quand même les enfants de nos papas. [...] J'ai pas été voir le film pour le valider. [...] Je leur ai bien dit que nous on est toujours contre le film [...] c'est basé sur du mensonge. [...] Aujourd'hui, 20 ans après, on arrive à faire du business sur le sang de nos morts. Voilà le vrai bilan des accords que nous les enfants on ressent. [...] Déjà vous regardez le titre *L'Ordre et la morale*, c'est Legorjus. Il a toujours été un enfant de la République, il restera un enfant de la République française. [...] tout ça en fait c'est une issue à l'accord de Nouméa. Il parle de l'avenir commun, mais nos vieux il parlent de l'indépendance kanak et socialiste, c'est l'IKS [...] C'est Philippe Gomès qui est derrière le film. [...] Que ce soit la droite ou la gauche c'est toujours pareil. » (Révélation, Résurrection KANAKY, Djiainu Dönemwa, Darewa, Kagnapa, fils unique d'Alphonse Dianou, enregistré à Nouméa, mis en ligne le 24/11/2011, http://www.youtube.com/watch?v=9bJiyCSsnVQ&feature=share, consulté le 14/03/2012)

Conclusion

On pourrait gloser plus longuement sur ce film, mais je me limiterai à quelques remarques finales. L'un des apports essentiels de *L'Ordre et la morale* est à mon sens d'avoir fait parler bon nombre d'acteurs du drame de près ou de loin, d'avoir mis en lumière certains aspects méconnus – par le plus grand nombre en tout cas – et d'avoir délié les langues, notamment les reconnaissances tardives des exactions commises par l'armée à la fin de l'attaque de la grotte (voir les paroles de Legorjus, mais aussi de Rocard...). Dans cette optique et outre le fait d'informer

17. Pour les jeunes des tribus, dans les lieux ayant participé aux événements, les jeunes sont généralement très au fait de tout cela. Aussi, je pense plutôt ici aux enfants de Nouméa ou d'ailleurs qui n'ont pas grandi dans une ambiance où les événements étaient régulièrement commémorés et faisaient partie quasiment de la tradition orale transmise de génération en génération, c'est-à-dire constamment racontée des plus vieux aux plus jeunes.

18. Pour les films, outre *L'Ordre et la morale* dont on parle ici, voir en bibliographie : Charles Belmont (1996), Freddy Busso (1998), Mathias Faurie (2005), Mehdi Lallaoui (2008), Élisabeth Drevillon (2008). Pour les principaux textes sur le sujet, par ordre chronologique : Alain Rollat et Edwy Plenel (1988) ; Gilbert Picard (1988) ; Antoine Sanguinetti *et al.* (1989) ; Henri Weill (1989) ; Philippe Legorjus (1990) ; Antonio Raluy (1990) ; Jean Guiart (1992, reprise de 1963) dont le chapitre sur Ouvéa traite du contexte traditionnel des événements de la grotte ; Chanel Kapoeri (1995) ; Jean Guiart (juin 1997) et la réponse d'Alban Bensa et Éric Wittersheim (1998) ; ADCK (1999) ; Michel Bernard, membre du GIGN, (2003) ; Cédric Michalski (2004) ; ADCK (1999, 2005) ; général Picard (2008) ; Gilles Ménage (11/2011) ; Philippe Legorjus & Jacques Follorou (11/2011) ; Jean Bianconi (23/11/2011), Mathias Faurie (12/2011).

PHOTO 1. – Monument aux « dix-neuf » d'Ouvéa à Hwadrilla, entre la route et la plage, lieu de passage incontournable à Ouvéa (cliché de l'auteur, mai 2007)

un large public sur un fait marquant de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie, si ce film apporte quelque chose, quelles que soient les critiques que les uns et les autres peuvent lui faire, c'est aussi d'aider à faire avancer l'Histoire. Le rôle du chercheur, anthropologue de surcroit, doit être aussi, ne l'oublions pas, de se dégager des réactions immédiates du terrain en prenant le recul nécessaire grâce à l'analyse des faits et de ce qu'ils suscitent comme réactions. Pour ce faire, il nous faudra revenir par des enquêtes de terrain sur cette affaire et sur les réactions qu'elle suscite en Nouvelle-Calédonie, à Ouvéa notamment[19], comme dans la métropole coloniale. Mais le temps de la recherche est malheureusement trop souvent un temps long, trop long pour pouvoir réagir immédiatement à l'actualité quelle qu'elle soit, alors que 2014, c'est-à-dire la sortie de l'accord de Nouméa, c'est demain maintenant. Le journalisme ou la fiction, comme c'est le cas ici avec le film de Mathieu Kassovitz, ont parfois l'avantage de rendre publics des faits sur un temps beaucoup plus court, malgré un certain nombre d'approximations pointées ici par nombre de spécialistes de cette sinistre affaire impliquant la République française. Mais finalement, est-ce le propos d'une fiction et de son réalisateur ? Sûrement pas. Jean-Marc Regnault rappelle à juste titre :

> « qu'il n'y a [...] pas lieu de porter un jugement sur la valeur documentaire du film et de discuter du rôle réel du commandant Legorjus ou du substitut Bianconi » (2012 : 36)

19. Stéphanie Graff, inscrite en thèse depuis 2008 (d'abord à Strasbourg), puis en 2009 sur le même sujet sous la direction d'Isabelle Schulte-Tenckhoff à l'Institut de Hautes études internationales et du développement à Genève, en Suisse, et de Denis Monnerie à l'Université de Strasbourg (en codirection), est sur le point d'achever sa thèse intitulée : « Colonisation et autochtonie. Revendications kanak et politique française en Nouvelle-Calédonie ». C'est la suite d'un travail bien antérieur commencé en 2005 lors de son premier terrain en Nouvelle-Calédonie et suite à ses rencontres avec des ONG kanak en 2003 et 2004 au Groupe de travail sur les populations autochtones aux Nations unies à Genève. Ses recherches pour la thèse s'orienteront spécifiquement sur ces questions suite à son Master professionnel sur la prévention et résolution des conflits (2006-2007) et après avoir effectué un stage au sein du Bureau du rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones aux Nations unies à Genève (2007), puis au sein du Comité de décolonisation aux Nations unies à New York (2008). Une grande partie de son terrain s'est déroulé à Ouvéa dont elle a une grande connaissance. Elle aura sans doute beaucoup de choses à nous apprendre également sur le sujet, venant compléter ainsi très utilement les travaux de Mathias Faurie et Mélissa Nayral.

PHOTO 2. – Détail du monument (cliché de l'auteur, mai 2007)

Malgré tout, dans ce mouvement général, une voix détone, celle de Bernard Pons[20] qui s'obstine dans son bon droit comme le note Jean-Marc Regnault :

« En décalage avec cette évolution, l'ancien ministre des DOM-TOM, Bernard Pons, semble continuer à penser qu'il avait le droit pour lui, et sans doute la morale. [...] Or ce qui s'est passé en avril-mai 1988, juste avant le second tour de l'élection présidentielle, est bien le résultat de l'obstination d'un homme, Bernard Pons précisément, et du gouvernement de cohabitation qui ont fait de la Nouvelle-Calédonie le symbole d'une revanche sur les gouvernements socialistes, créant dès le départ une bien mauvaise déraison d'État. » (2012 : 26)

Cela nous renvoie au fait que bon nombre de critiques faites au film ressortent d'un esprit colonialiste persistant, notamment en Nouvelle-Calédonie (son refus de projection dans les salles commerciales de Nouméa en est un exemple frappant), qui reste encore en ce sens « le pays du non-dit » (Barbançon, 1992). Cela nous rappelle un autre temps, celui de l'après-guerre d'Algérie, lorsque le film *La Bataille d'Alger* (de Gillo Pontecorvo, 1966) fut aussitôt interdit pour n'être autorisé qu'en 1971 tout en étant quasiment privé d'écran jusqu'en 2004. Heureusement, d'autres réseaux, associatifs ou culturels, ont pris le relais du principal diffuseur du pays qui refuse de donner à voir ce film qui est, selon ses propos, « très polémique et très caricatural ». La jeunesse née après 1988 pourra donc mesurer la violence de cette situation coloniale. En cela, ce film, comme le dit souvent Mathieu Kassovitz dans ses interviews, peut s'inscrire dans l'objectif du « destin commun » de l'accord de Nouméa. Il peut aussi participer du partage tant prôné également par l'accord via les signes identitaires mais aussi au travers des efforts faits pour le partage de l'histoire en réinsérant dans les manuels scolaires une vision de l'histoire plus centrée sur la perspective locale dans le but de partager un destin qui est dit depuis près de 15 ans, « commun ». Comme je l'avais déjà écrit au niveau plus local de l'histoire de la colonisation à Ponérihouen, il faut pour cela se réapproprier sa propre histoire, en la connaissant et la faisant connaître.

BIBLIOGRAPHIE

ADCK-CENTRE TJIBAOU, 1999. *Mwà véé* 26 : *Usookötu, Ouvéa, le temps de la réconciliation.*

—, 2005, *Mwà véé* 46 : *Pardon et réconciliation.*

ANONYME, nd. *L'Ordre* et la morale, Un monde en noir et blanc... et en technicolor... (http://www.flaneriescinematographiques.com/m/article-89620803.html, consulté le 15/03/2012).

BARBANÇON Louis-José, 1992. *Le pays du non-dit. Regards sur la Nouvelle-Calédonie*, La Motte-Achard, Offset Cinq Édition (à compte d'auteur).

BELMONT Charles, 1996. *Les Médiateurs du Pacifique*, 50 min.

BENSA Alban et Éric WITTERSHEIM, 1998. Jean Guiart and New Caledonia: a drama of misrepresentations, *Journal of Pacific History* 33, 2, pp. 221-225.

BERNARD Michel, 2003. *GIGN*, le temps d'un secret, Paris, Bibliophane-Daniel Radford.

BUSSO Freddy, 1998. *Ouvéa, l'âme kanak*, documentaire de 54 min, Sombrero productions, Image plus.

20. N'oublions pas qu'en tant que ministre des DOM-TOM du gouvernement de cohabitation de Chirac (20/03/1986 – 10/05/1988), Bernard Pons fut à l'origine d'une politique de négation sans précédent du peuple kanak (la loi « Pons ») en remettant en cause toutes les mesures prises par les gouvernement précédents pour rétablir un minimum d'équilibres entre les populations de Nouvelle-Calédonie (pour plus de détails sur cela, voir notamment Leblic, 1993). Tout cela l'a conduit a proposé un énième statut très en retard par rapport aux précédents, et dont le vote a été groupé avec celui du premier tour des élections présidentielles. Un air de déjà vu avec novembre 1984 et le vote du statut Lemoine qui déclencha les événements du 18 !

DREVILLON Élisabeth, 2008. *Grotte d'Ouvéa : autopsie d'un massacre*, documentaire de 64 min, Infrarouge – Galaxie Presse.

FAURIE Mathias, 2005, *Ouvéa 2004, le développement pour l'indépendance?,* documentaire de 35 min, autoproduction.

—, 2011. Ouvéa : le sanctuaire kanak. Dynamiques patrimoniales et recompositions territoriales en Nouvelle-Calédonie, thèse de géographie, Paris, université Paris IV, 502 p.

FAURIE Mathias et Mélissa NAYRAL, 2012. L'Ordre et la morale : quand l'industrie du cinéma bouscule la coutume kanak, *Journal de la Société des Océanistes* 134, pp. 121-136.

FRIMIGACCI Daniel et Bernard VIENNE, 2001, *Wallis Futuna. 3000 ans d'histoire*, Nouméa, association de la jeunesse wallisienne et futunienne en Nouvelle-Calédonie, IRD, 64 p.

GIGN.ORG, 2001 (nov.). *GIGN.ORG hors série – LE MAG* 4 : *Spécial Ouvéa*, 22 p. (http://issuu.com/gign.org/docs/mag4#download, consulté en ligne le 14/03/2012).

GUIART Jean, 1992 (1re éd. 1963). chap. sur Ouvéa, *La chefferie en Mélanésie*, 2e éd. remaniée et augmentée, Paris, Institut d'ethnologie, pp. 383-452.

—, 1993. Cr de Barbançon, José-Louis, *Le pays du non-dit. Regards sur la Nouvelle-Calédonie*, *Journal de la Société des Océanistes* 97, pp. 238-239.

—, 1997. A drama of ambiguity: Ouvéa 1988-89, *The Journal of Pacific History* 32, 1, pp. 85-103.

KASSOVITZ Mathieu, 2011. *L'Ordre et la morale*, 136 min, Nord-Ouest Films - Christophe Rossignon.

KAPOERI Chanel, 1995. Témoignage de Chanel Kapoeri, conseiller municipal d'Ouvéa, Attaché au cabinet du président de la province des Îles Loyauté, secrétaire général adjoint de l'Union calédonienne, *in* Philippe Godard, 2001. *Le Mémorial calédonien* 9 : *1981-1988*, Nouméa, Planète Mémo.

LALLAOUI Mehdi, 2008. *Retour sur Ouvéa*, 70 min, Mémoires vives productions.

LEBLIC Isabelle, 1993. *Les Kanak face au développement. La voie étroite*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 412 p.

—, 2004. Tradition orale et micro-histoire locale (Ponérihouen). Les difficultés d'une enquête et de son rendu, communication faite à la XVIe conférence de la PHA à Koné le 10/12/2004, 12 p. [document consultable sur *hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/20/10/44/PDF/Com**Leblic**PHA.pdf*]).

LEBLIC Isabelle interviewée par Gilles BOUNOURE, (2011, 17 nov.). *L'Ordre et la morale* privé de diffusion commerciale en Kanaky, *Tout est à nous* 124, p. 3.

LEGORJUS Philippe, 1990, *La morale et l'action*, Paris, Fixot, 294 p.

—, 2011. *La république et la morale*, Paris, Plon, 210 p.

MÉNAGE Gilles, 2011 (novembre). Convictions et responsabilité, Retour sur les événements de Nouvelle-Calédonie de mai 1988, Paris, Institut François Mitterrand.

MICHALSKI Cédric, 2004, *L'assaut de la grotte d'Ouvéa, analyse juridique*, Paris, L'Harmattan, 322 p.

—, 2007 (25 janv.). L'assaut de la grotte d'Ouvéa (Nouvelle-Calédonie, 22 avril – 5 mai 1988). Questions de fait, réponses de droit, ACAT Paris Ve, 17 p.

MUCKLE Adrian, 2010, La dernière révolte de Kanaky Nouvelle-Calédonie : vision de conflits passés dans un avenir commun, *in* Elsa Faugère et Isabelle Merle, *La Nouvelle-Calédonie, vers un destin commun ?*, Paris, Karthala, pp. 39-59.

PARIS Robert, 2011 (14 nov.). « L'Ordre et la Morale », la version Kassovitz du massacre de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie, un film sur un crime colonial, http://www.matierevolution.org/spip.php?article2024, consulté le 15/03/2012.

PICARD Gilles, 1988. *L'affaire d'Ouvéa*, Paris, Éditions du Rocher, 150 p.

PICARD Alain (général), 2008. *Ouvéa, quelle vérité ?*, Paris, Éditions LBM, 320 p.

PLENEL Edwy et Alain ROLLAT, 1988. *Mourir à Ouvéa. Le tournant calédonien*, Paris, La Découverte-Le Monde, 274 p.

REGNAULT Jean-Marc, 2012 (mars), Cinéma et histoire : intensité dramatique et obstination d'un ministre. À propos du film de Mathieu Kassovitz, *L'Ordre et la morale*, Tahiti-Pacifique Magazine 250, pp. 36-39.

SANGUINETTI Antoine, Danielle HELDIN, Guy RAMIREZ, Violaine WEBEN et Jean-Pierre WEBEN, 1989. *Enquête sur Ouvéa : rapports et témoignages sur les événements d'avril-mai 1988*, Paris, Ligue des droits de l'Homme, Études et documentations internationales.

TANGOPI Benoît, 2011 (nd, reçu par email le 8/11). Communiqué de Benoît Tangopi, ancien prisonnier d'Ouvéa et gardien de la grotte, sur le film « L'Ordre et la morale » de Mathieu Kassovitz, 2 p.

TJIBAOU Jean-Marie, 1976. Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle, *JSO* 53, pp. 281-292.

VANINA, 2009 (juin). Leur histoire, notre mémoire. Il y a vingt-et-un an à Ouvéa... Massacres et mensonges comme au bon temps de colonies, *Courant alternatif* 191, pp. 8-9 (oclibertaire.free.fr/upl/191_CA08.pdf, consulté en ligne le 15/03/2012).

WEILL Henri, 1989. *Opération Victor,* GIGN et services secrets dans le Pacifique, Éditions universelles, 114 p.